



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

**DIRECTIVE PARTICULIÈRE
REPLACEMENT DES TOILETTES, URINOIRS ET
ROBINETS DE SALLE DE BAIN PAR DES ÉQUIPEMENTS
CERTIFIÉS *WATERSENSE* DANS LES IMMEUBLES
MUNICIPAUX**

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, la Municipalité de Sainte-Louise doit mettre en place progressivement plusieurs actions pour économiser et contrôler les pertes d'eau.

Parmi ces actions progressives, la Municipalité de Sainte-Louise souhaite mettre en place une directive pour remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés *WaterSense* dans les immeubles municipaux. Le présent document définit la directive, les cibles à atteindre ainsi que l'échéancier visé par celle-ci.

La Municipalité de Sainte-Louise s'engage à faire les actions suivantes pour remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés *WaterSense* dans les immeubles municipaux d'ici le 31 décembre 2030 :

1. Répertorier et documenter les équipements (toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain) dans tous les immeubles municipaux existants.
2. Installer des toilettes, robinets et urinoirs certifiés *WaterSense* dans les projets de construction, d'agrandissement et de rénovation des immeubles municipaux.

L'adoption de cette directive aura un impact environnemental direct réduisant la quantité d'eau potable utilisée dans ses immeubles municipaux.

ADOPTÉ à Sainte-Louise, ce huitième (8^e) jour de juillet 2025.

(signé) Margot Rossignol _____
Margot Rossignol
Directrice générale
et greffière-trésorière

(signé) Normand Dubé _____
Normand Dubé
Maire